



Les patrons face à la « fiche S »



La lettre ouverte d'Ethic à Bernard Cazeneuve

Nous sommes personnellement **tenus d'une obligation de résultat concernant la santé et la sécurité de nos salariés (L4121-1 et suivants du Code du Travail)**. Les chefs d'entreprise se demandent donc avec inquiétude quelles sont les règles actuellement en vigueur pour avertir et associer la gouvernance des entreprises à la prévention d'actes terroristes potentiels ? Nous pourrions être utiles et vigilants en étant plus associés à cette lutte pour la sécurité.

L'ORGANISATION PATRONALE Ethic monte au créneau pour demander plus de sécurité dans les entreprises. En fin de semaine dernière, elle a envoyé un courrier que nous publions, à M. Cazeneuve. Déjà, en juin dernier, après le drame survenu au sein de l'établissement d'Air Products de Saint-Quentin-Fallavier où un chef d'entreprise avait été décapité, Ethic avait interpellé les services de Bernard Cazeneuve « sur le devoir d'alerte des pouvoirs publics concernant des individus fichés S », estimant que « pour certaines entreprises classées Seveso, cela se justifiait complètement ». A l'époque, la demande était restée

sans réponse. Sophie de Menthon interrogeait le ministre : « Si la tête d'un de nos salariés avait subi le sort de celle du patron victime de ce crime odieux, on n'aurait pas manqué de se poser des questions sur la responsabilité du chef d'entreprise... ». Cette fois, le ministère de l'Intérieur a réagi immédiatement au courrier de l'organisation patronale. Dans un mail, les services de M. Cazeneuve répondent : « Votre lettre souligne un sujet que nous commençons à prendre en compte. Notre approche consiste à partir des entreprises présentant un risque particulier au regard de la menace terroriste. » F. G.